



Bureau de Coopération
Economique du Pacifique Sud



Commission du Pacifique Sud



Commission Economique &
Sociale pour l'Asie et le Pacifique



Programme des Nations
Unies pour l'Environnement

Programme Regional Océanien de l'Environnement

SPREP/Etude Thématique 2

Original: Anglais

SCANNED

ETUDE THEMATIQUE No.2

LES PARCS ET LES RESERVES DANS LE PACIFIQUE SUD

par

P.H.C. Lucas
Sylvanus Gorio
Kalati Poai

Commission du Pacifique Sud
Nouméa, Nouvelle-Calédonie
Mars 1981

SPC
639.2099
LUC
1981

Le présent document a été établi par la CPS au titre du projet FP/0503-79-15 en vue de contribuer à la mise au point d'un Programme régional océanien de l'environnement. Son contenu, ses conclusions et ses recommandations ne correspondent pas nécessairement aux vues du PNUE, de la CESAP, du SPEC ou de la CPS.

Les dénominations et la présentation utilisées n'impliquent aucune prise de position de la part du PNUE, de la CESAP, du SPEC ou de la CPS, concernant le statut juridique des états, territoires, villes ou zones ni sur les autorités dont ils relèvent, pas plus que sur la délimitation de leurs frontières ou limites.

PROGRAMME REGIONAL OCEANIEN DE L'ENVIRONNEMENT

Nouméa, Nouvelle-Calédonie

SPC Library



35246

Bibliothèque CPS

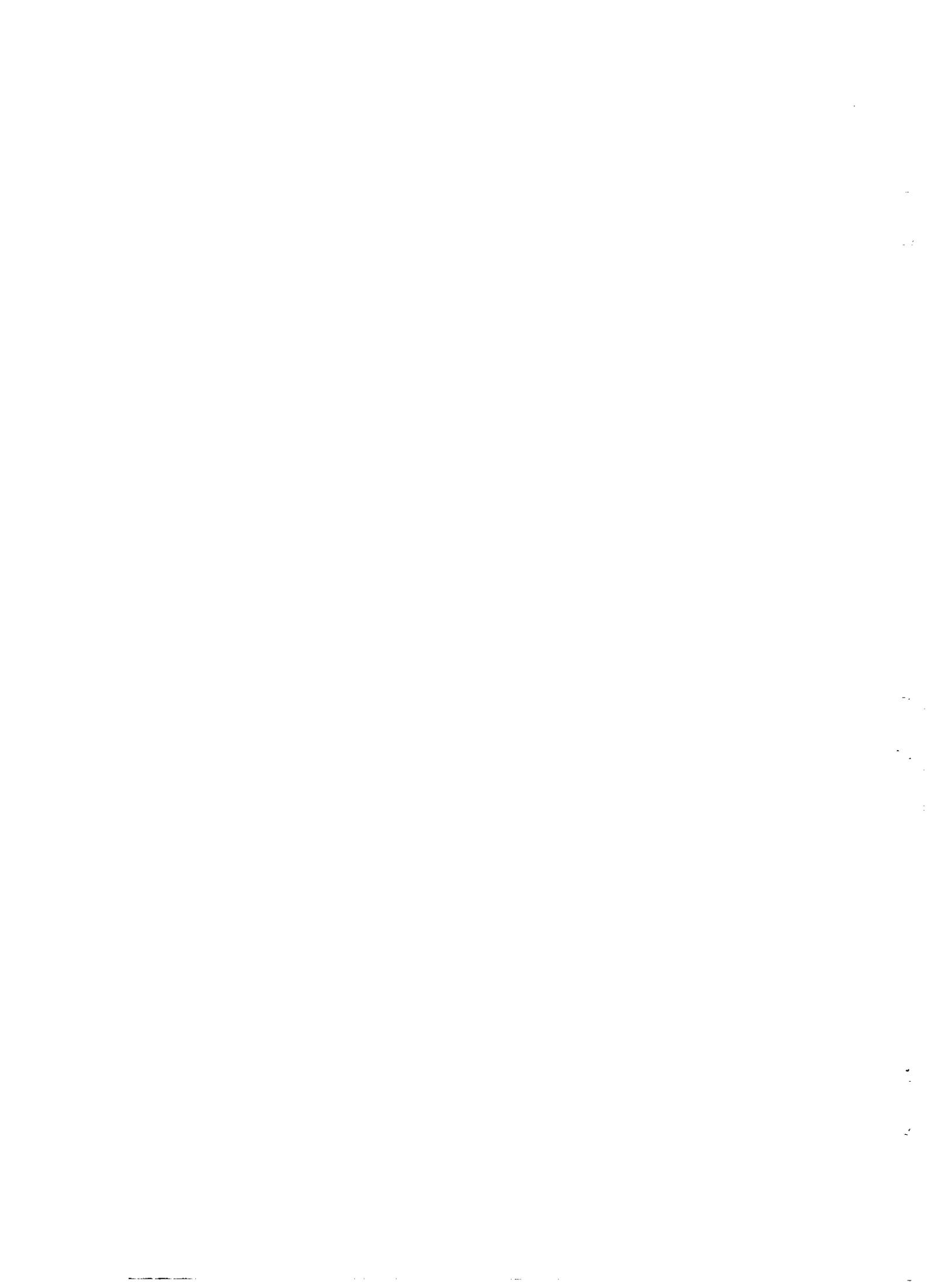
ETUDE THEMATIQUE

LES PARCS ET RESERVES DANS LE PACIFIQUE SUD

par

P.H.C. Lucas (Ministère des Terres et du Cadastre
Nouvelle-Zélande) - Conseiller régional UICN-
Sylvanus Gorio (Directeur Executif
Office des Parcs Nationaux, Papouasie-
Nouvelle-Guinée) -Conseiller régional UICN-
Kalati Poi (Ministère de l'Agriculture et des Forêts,
Samoa-Occidental)

LIBRARY
Secretariat of the Pacific Community



PROGRAMME REGIONAL OCEANIEN DE L'ENVIRONNEMENTLES PARCS ET RESERVES DANS LE PACIFIQUE SUD

par

P.H.C. Lucas (Nouvelle-Zélande)
Conseiller régional de l'UICN,
en collaboration avec
Sylvanus Gorio (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
Conseiller régional de l'UICN, et
Kalati Poai (Samoa-Occidental)
du Ministère de l'Agriculture et des
Forêts, Apia.

POURQUOI DES PARCS ET DES RESERVES ?

Au terme d'un voyage d'étude de six semaines dans les parcs nationaux et réserves de Nouvelle-Zélande, M. Kalati Poai, du Ministère de l'Agriculture et des Forêts du Samoa-Occidental a notamment fait les observations suivantes dans son rapport :

"Les parcs nationaux appartiennent à la nation. Tous les hommes, femmes et enfants reçoivent en héritage ces zones réservées pour toujours au délassement des générations présentes et futures. Les usagers des parcs se doivent, vis-à-vis d'eux-mêmes et de la société, de traiter ce précieux patrimoine avec précaution et respect.

"Les réserves sont très importantes dans ce pays. Il s'y trouve de nombreux éléments de notre vie qui risquent de se raréfier, voire de disparaître à tout jamais, si nous n'assurons pas la sauvegarde ou la protection d'une partie de nos terres et de nos mers".

Comme le reconnaît cet Océanien, le rôle des parcs et des réserves en Océanie est essentiel pour les loisirs des citoyens, comme sanctuaires de la richesse génétique et comme patrimoine national et mondial. Cette fonction des parcs et des réserves n'est pas toujours comprise par le grand public mais le concept même des zones protégées fait partie du mode de vie océanien.

Les parcs et réserves ont été considérés dans de nombreux pays comme un élément clé permettant de maintenir des systèmes naturels nécessaires à la survie humaine et de répondre aux aspirations de l'homme. On les considère de plus en plus comme des éléments essentiels à une gestion équilibrée des ressources. A cet égard, ils ont un rôle économique important, outre le rôle qu'ils jouent dans le patrimoine mondial.

STRATEGIE MONDIALE DE LA CONSERVATION

La stratégie mondiale de la conservation, programme lancé en 1980, constitue une approche globale de "la conservation des ressources vivantes au service d'un développement durable". Elle a été mise au point par l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) grâce aux conseils, à la coopération et au concours financier du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Fonds mondial pour la nature (WWF) et en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

La stratégie mondiale définit la conservation comme "la gestion de l'utilisation par l'homme de la biosphère de manière que les générations actuelles tirent le maximum d'avantages des ressources vivantes tout en assurant leur pérennité pour pouvoir satisfaire aux besoins et aux aspirations des générations futures. Aussi la conservation est-elle une notion positive; elle recouvre la préservation, l'entretien, l'utilisation durable, la restauration et l'amélioration du milieu naturel".

Cette conservation vise expressément les plantes, les animaux et les micro-organismes, mais aussi les éléments non vivants du milieu naturel, dont ils sont tributaires. Les ressources vivantes sont renouvelables si elles sont conservées, sans quoi elles sont destructibles.

La stratégie part du principe que la conservation est au service des êtres humains et que son but est de permettre l'utilisation indéfinie des ressources vivantes pour le compte et l'agrément de l'humanité, sans perdre de vue que "nous n'avons pas hérité la terre de nos parents, nous l'avons empruntée à nos enfants".

La stratégie des ressources vivantes a trois objectifs précis :

- préserver la diversité génétique,
- maintenir les processus écologiques essentiels et les systèmes entretenant la vie,
- veiller à l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes.

Le but de la stratégie mondiale de la conservation est d'intégrer les mesures de conservation au développement pour veiller à ce que les modifications qui seront apportées à l'environnement mondial ne compromettent pas la survie et le bien-être des êtres humains.

La création et la saine gestion de zones protégées - parcs et réserves - constituent un élément essentiel pour atteindre le but fixé par la Stratégie mondiale de la conservation et font partie intégrante d'un développement durable.

LES PARCS ET RESERVES ET LES SYSTEMES ENTRETENANT LA VIE

Le maintien des processus écologiques essentiels et des systèmes entretenant la vie, élément vital de toute société, constitue l'un des objectifs de la Stratégie mondiale de la conservation. Les découvertes archéologiques de civilisations disparues témoignent du destin des sociétés qui n'en ont pas fait cas. A l'occasion de la Conférence du Pacifique Sud sur les parcs nationaux et réserves, organisée à Wellington (Nouvelle-Zélande) en 1975, M. Dahl a cité l'exemple d'une petite île corallienne originellement entourée de mangroves qui fixaient le sable, matériau constitutif de l'île. Cependant, comme les mangroves étaient des gîtes à moustiques, les occupants de l'île les ont entièrement détruites pour se débarrasser des moustiques. Selon M. Dahl "cela a paru une excellente initiative... jusqu'au cyclone suivant. Lors de ma dernière visite, il ne restait plus de cette île qu'un tas de sable de 1,5 mètre de diamètre émergeant d'environ 30 cm. Rien ne subsistait des bâtiments, des arbres, de la végétation. La mangrove constituait un rempart pour l'île et un système écologique dont dépendaient ses habitants. Ce n'est qu'après les avoir perdus que nous comprenons l'importance de certains éléments naturels; il faut alors trouver d'énormes capitaux pour rétablir l'équilibre naturel qu'auparavant ils assuraient gratuitement". Il est évident que la constitution et la gestion de ces mangroves en zones protégées auraient permis de maintenir le biotope de cette île.

Dans de nombreux pays, la création de parcs et de réserves pour protéger les forêts des bassins hydrographiques est reconnue indispensable au maintien des systèmes entretenant la vie. Certaines régions de Nouvelle-Zélande ont été dévastées, dans les années 30, par des inondations qui ont causé des pertes en vies humaines et l'érosion de bonnes terres arables. Ce problème était manifestement dû à la diminution des forêts des bassins hydrographiques causée par le défrichement inconsidéré de pentes escarpées et par les dégâts de mammifères brouteurs dans un système écologique auquel ces animaux étaient étrangers. On a partiellement résolu le problème en déclarant zones protégées les forêts restantes et en recourant à des méthodes de gestion visant à y réduire le nombre de brouteurs.

En Amérique du Sud, le Gouvernement Colombien a augmenté la superficie des zones protégées dans les bassins hydrologiques pour assurer l'approvisionnement en eau dont dépendent les grands projets d'aménagement industriel et résidentiel. Le bien-être et la prospérité de millions de Colombiens dépendent d'un approvisionnement constant en eau de bonne qualité pour la consommation individuelle et l'industrie. Il s'agit d'assurer cet approvisionnement grâce à la création de parcs et de réserves dans les montagnes de l'arrière-pays.

L'accroissement des zones protégées est une politique prioritaire en République d'Afrique du Sud en vue de réduire la sédimentation économiquement préjudiciable des réservoirs du gigantesque projet de la Tuva qui alimente en eau la zone du Witwatersrant, au Transvaal. Par suite du déboisement qui s'est produit sur les surfaces de captage des nouveaux réservoirs, certains de ces derniers ont été comblés par des sédiments avant même le début des travaux. Il a donc fallu lancer un programme d'achat des terres, de mise en réserve et de reboisement pour améliorer la situation écologique des bassins hydrologiques. Il va sans dire qu'il aurait été préférable et plus rentable de commencer par protéger les aires de captage.

LE ROLE DES PARCS ET RESERVES DANS LA PRESERVATION DE LA RICHESSE GENETIQUE

Suivant la Stratégie mondiale de la conservation, la préservation de la richesse génétique est à la fois une assurance et un investissement nécessaire - éléments nécessaires pour maintenir et améliorer la production agricole, sylvicole et piscicole, conserver diverses options pour l'avenir, atténuer les bouleversements écologiques et constituer la base indispensable à de nombreuses innovations scientifiques et industrielles - la préservation répondant de plus en plus à un impératif moral.

La création de parcs et de réserves est manifestement un moyen fondamental d'assurer la protection de la diversité génétique et d'éviter la disparition de certaines espèces, ce dernier aspect en particulier ayant une dimension morale. L'intervention humaine dans le processus de l'évolution a provoqué la disparition de nombreuses espèces et la Nouvelle-Zélande est à cet égard un exemple à ne pas suivre. Actuellement, des efforts considérables sont toutefois consentis en vue de protéger les espèces considérées comme menacées grâce à la création de parcs et de réserves. C'est ainsi qu'une renonculacée rare dont quelques spécimens subsistaient en milieu alpin a été cultivée par un "conservationniste" dévoué, son habitat étant constitué en réserve et, grâce à une gestion prudente, l'avenir de cette espèce semble à présent être assuré. Des efforts ont également été entrepris pour protéger des oiseaux tels le takahe, redécouvert dans les régions montagneuses isolées du Parc national du Fiordland en 1949. Cette protection a encore été renforcée par des textes de loi créant une réserve ornithologique spéciale dans le Parc national.

L'accès en est exclusivement réservé à ceux qui peuvent contribuer à assurer la survie de cette espèce. Les travaux menés dans les parcs et les réserves en vue d'assurer la protection d'espèces menacées dans de nombreux pays captivent les téléspectateurs du monde entier, comme les producteurs de documentaires télévisés consacrés à l'histoire naturelle l'ont découvert pour leur plus grand profit.

Sur le plan économique, il y a tout lieu de préserver la diversité génétique en sauvegardant la plus grande variété possible de plantes et d'animaux, personne ne pouvant prédire quelle espèce peut devenir utile pour l'humanité. Ainsi, en Nouvelle-Zélande, la plante *Solanum aviculare*, qui n'était alors qu'un simple buisson endémique parmi d'autres, est maintenant produit commercialement pour une industrie pharmaceutique en pleine expansion.

La Stratégie mondiale de la conservation souligne la dépendance considérable de la médecine moderne à l'égard de la faune et de la flore mondiales, même si l'on n'a étudié les propriétés médicales ou pharmaceutiques que d'une infime proportion des espèces. Le maintien de la diversité génétique est nécessaire pour assurer un approvisionnement en produits alimentaires, en textiles, la production de certains médicaments et pour promouvoir les innovations scientifiques et industriels.

Les parcs et les réserves constituent d'importants sanctuaires de la richesse mondiale.

LE ROLE DES PARCS ET DES RESERVES EN VUE D'UNE UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

Assurer l'utilisation durable des ressources, c'est un peu comme dépenser les intérêts en conservant son capital. Il convient donc que la société qui souhaite utiliser durablement les espèces vivantes veille à leur préservation pendant une durée indéfinie.

L'importance de l'exploitation durable de l'ichtyofaune est mise en lumière par la diminution de populations des grandes espèces, notamment des baleines, qui a provoqué une campagne internationale de protection de ces animaux assortie d'une réglementation de leur pêche et de la création de sanctuaires et de zones protégées. La création de réserves marines dans de nombreux pays est un important moyen de protection de ressources pouvant servir à repeupler les zones exploitées.

Le Pérou offre deux exemples de réserves créées pour assurer une utilisation durable des espèces sauvages.

Traditionnellement, les habitants de la région du lac Junin brûlaient les roseaux des berges pour débusquer les rongeurs qui constituaient leur principale source de protéines. Les brûlis répétés ont réduit l'habitat de ces rongeurs et par là même leurs possibilités de se nourrir. Une réserve a été établie au centre même de cette région pour protéger totalement les lieux de reproduction de ces animaux. Des zones de chasse ont été établies dans les environs. Les Péruviens espèrent ainsi, tout en protégeant l'espèce, permettre aux habitants d'exploiter durablement les stocks.

Au Pérou encore, la vigogne, un membre de la famille des camélidés, a été chassée pour sa laine extrêmement recherchée à tel point qu'elle a failli disparaître. Elle a été généralement remplacée par des moutons importés dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils ne prospèrent guère dans le rude environnement des vallées andines. On a créé la réserve nationale de Pampa Galeras pour protéger l'habitat des quelques vigognes subsistant au Pérou, ces animaux constituant une espèce en danger dans les années 1960. La protection de l'habitat contre les braconniers, qui s'est traduite par des incidents sanglants qui ont même coûté la vie à plusieurs gardes-chasse, a amené un accroissement spectaculaire des troupeaux de vigognes, au point que des reproducteurs peuvent maintenant être fournis à des éleveurs andins pour la production de viande et de laine.

Il est intéressant de constater que les Péruviens donnent à leurs parcs et réserves le nom d' "unité de conservation" et qu'ils prouvent la justesse de cette appellation.

LES PARCS ET RESERVES ET LEUR VALEUR EN TANT QUE PATRIMOINE

Les parcs et les réserves représentent un patrimoine d'une immense valeur. La diversité de la faune et de la flore est telle que chaque région du monde est la gardienne d'une part du patrimoine mondial.

Ce principe a été reconnu par la Convention sur la conservation du patrimoine mondial, organisée sous les auspices de l'UNESCO, dont le but est de rassembler au niveau international les moyens nécessaires pour assurer en commun la protection de la diversité des caractéristiques naturelles et culturelles du patrimoine de l'humanité.

La Convention sur le patrimoine mondial engage les nations à reconnaître les éléments essentiels de leur patrimoine naturel et culturel qui constituent une partie du patrimoine mondial. Un grand nombre de zones protégées exceptionnelles du monde figurent déjà dans la liste des sites mondiaux, ce qui leur confère un "label de qualité" international et leur assure un concours financier du Fonds du patrimoine mondial lorsque les pays dans lesquels ils sont situés n'ont pas les moyens nécessaires pour leur assurer une bonne protection.

Ainsi, le Parc national de Sagarmatha (Mont Everest), au Népal, a été déclaré "site mondial" et a bénéficié d'une aide du Fonds au titre de la formation du personnel, du reboisement et de la sauvegarde culturelle. Tous les sites mondiaux naturels sont des parcs et des réserves, depuis Yellowstone et le Grand Canyon aux Etats-Unis jusqu'au parc national des Galapagos, dans le Pacifique oriental.

Toutefois, la valeur des parcs et réserves ne dépend pas des conventions internationales, mais bien de l'intérêt et de l'attachement des citoyens de chaque pays. Le Kenya est un pays qui a dans ses parcs et réserves nationaux une immense diversité d'animaux protégés, et le sentiment national se fonde très largement sur la fierté engendrée par cette richesse. Comme le parc national de Nairobi est situé à proximité de la capitale, les écoliers ont l'occasion de le visiter et de voir de leurs propres yeux la faune de leur pays, ce qui contribue beaucoup à renforcer la fierté que les Kenyans tirent de ce patrimoine.

Ce sentiment de fierté s'observe aussi chez des écoliers qui n'ont guère la possibilité de voir la faune sauvage dans son habitat naturel. Les nombreux enfants qui visitent le Musée d'histoire naturelle de Lima rayonnent manifestement de fierté en regardant les spécimens de la faune péruvienne, depuis le flamant auquel le drapeau péruvien a emprunté ses couleurs rose et blanc jusqu'au condor des Andes que la chanson "El Condor Pasa" a rendu célèbre au Pérou et dans le monde entier. Il suffit d'ailleurs de se retourner vers la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour voir la faune sauvage servir d'emblème au drapeau national.

Quel drame, quel coup porté à l'orgueil national si les générations futures n'avaient pour unique témoignage de leur patrimoine naturel que des pièces de musée et leur drapeau national !

Les parcs et les réserves sont des moyens privilégiés d'assurer la préservation d'écosystèmes représentatifs et la survie de certaines espèces - pour leur valeur intrinsèque et sentimentale comme le précise la loi de 1980 sur les parcs nationaux néo-zélandais.

LA FONCTION RECREATIVE DES PARCS ET DES RESERVES

Les montagnes et les forêts, les côtes, les lacs, les rivières et les autres richesses naturelles servent notamment au délassement, à l'enrichissement et aux loisirs de ceux qui les protègent.

Depuis quelques années, on parle beaucoup de la "qualité de la vie". Le développement économique a provoqué une prise de conscience croissante des dangers du surdéveloppement et de la surexploitation pour les valeurs et les ressources qui assurent la qualité de la vie au-delà de la simple survie.

La création de parcs et de réserves protégés est l'un des moyens d'assurer la qualité de la vie. L'exode massif des grandes villes d'Amérique du Nord et d'Europe pendant les weekends et les vacances témoigne d'un désir de se délasser dans un environnement plus agréable, mais ces déplacements coûtent cher en temps et en argent et il vaudrait mieux essayer, dans toute la mesure du possible, d'offrir diverses possibilités de délasserment à proximité des grandes villes.

De nombreuses activités récréatives dépendent de l'environnement. Le littoral et les rivières se prêtent à la nage, à la pêche ou au farniente dans un cadre agréable; la forêt attire les visiteurs par la variété de ses arbres et de ses bosquets, la beauté des fleurs, la fraîcheur des ombrages et les possibilités de promenades; les collines et les montagnes imposent la majesté de leurs formes et inspirent les photographes, les peintres ou les alpinistes; les oiseaux et les autres animaux captivent par leur comportement, leur beauté et leur grâce; les côtes, point de rencontre de la terre et de la mer, offrent un paysage mouvant, fascinant par la variété de la vie que l'on trouve dans les récifs et les étangs à marées.

Dans ses parcs nationaux et réserves de l'île d'Ipolu, le Samoa-Occidental s'est efforcé de protéger des ressources très variées d'un grand intérêt sur le plan des loisirs. C'est ainsi qu'une réserve marine offre aux nageurs équipés d'un masque et d'un tuba la possibilité d'observer les coraux et les poissons; un parc national doté d'un centre d'accueil, construit dans le style traditionnel, abrite des expositions éducatives et artisanales et constitue également le point de départ de pistes menant à des sites naturels; une réserve récréative contient une piscine naturelle et d'agréables aires aménagées pour le pique-nique; une réserve de paysages naturels offre les mêmes agréments; il existe également une réserve commémorant un événement historique, et enfin, un jardin botanique, en cours d'aménagement, offrira un échantillon représentatif de la flore océanienne.

Le délasserment est un élément essentiel d'une utilisation positive des loisirs. Ceux-ci prennent une place de plus en plus importante dans le monde entier grâce à l'élévation du niveau de vie ou à cause du chômage. En tout état de cause, les parcs et réserves offrent la possibilité de divertissement sain au grand air. Ils constituent également un moyen d'éducation écologique privilégié en permettant d'observer directement les phénomènes naturels, d'apprécier, de comprendre et d'évaluer les conséquences des modifications apportées par l'homme à son milieu pour que la société, mieux informée, puisse pallier les effets des décisions susceptibles d'affecter l'environnement.

LE ROLE TOURISTIQUE DES PARCS ET DES RESERVES

C'est au Kenya que l'importance touristique des parcs et des réserves apparaît de la façon la plus manifeste. Fondement de la fierté nationale, les parcs nationaux et les réserves constituent également la pierre angulaire du tourisme national, une industrie d'une importance économique capitale pour les Kenyans, tant par les recettes de devises étrangères que par la création d'emplois qu'elle assure.

Ceci vaut pour de nombreux pays, mais, sans une gestion avisée, le tourisme risque, par l'essor économique qu'il entraîne de provoquer la destruction des ressources naturelles sur lesquelles il est fondé.

Les montagnes et les forêts de rhododendrons du Népal constituent une des grandes attractions qui font du tourisme la principale source de devises étrangères du royaume. La plupart des visiteurs traversent les montagnes et les forêts à pied, avec de nombreux porteurs et accompagnateurs. Dans leurs campements, ils utilisent pour cuisiner et se réchauffer le bois des forêts qui, à ces altitudes élevées, sont clairsemées et croissent lentement. La consommation de bois de ces touristes dévastait une grande partie de la forêt qui constitue une des grandes attractions touristiques de la région, une source essentielle de combustible et de matériaux de construction pour les sherpas de la région, enfin un élément stabilisateur dans une région menacée par l'érosion. Le Gouvernement népalais s'est donc employé à résoudre le problème en déclarant la région parc national, en y installant des relais, des terrains de camping approvisionnés en eau et des dispositifs d'élimination des déchets, en réglementant strictement l'usage des bois de chauffage et en invitant les groupes à subvenir eux-mêmes à leurs besoins en combustible. Dans le même temps, un programme de reboisement a été lancé, des pépinières étant créées à l'aide de graines récoltées dans le parc lui-même. Les Népalais espèrent ainsi que le tourisme dans le parc national de Sagarmatha constituera une source de revenus permanents pour les habitants de la région et l'ensemble du pays, sans retombées fâcheuses pour l'environnement.

Le tourisme risque de poser les mêmes problèmes dans les zones côtières. Les aménagements touchent généralement le voisinage immédiat de la côte où l'on voit s'élever des constructions dont le style architectural domine et écrase le paysage qui avait été justement choisi par sa beauté. En outre, le fait que certaines plages soient réservées aux touristes étrangers fait naître un sentiment d'injustice et certaines tensions dans la population locale qui s'en voit interdire l'accès.

Il existe également une autre raison très sérieuse de ne pas construire d'immeubles trop près de la côte particulièrement dans un environnement côtier instable: c'est les risques d'endommagement des immeubles dû à l'érosion. Ce principe pourtant élémentaire n'a pas empêché que des millions de dollars soient investis dans la construction de complexes hôteliers sur la "Côte d'or" du Queensland en Australie, en bordure immédiate d'une plage, qui s'érode. Il a fallu installer à grands frais des canalisations pour pomper du sable dans un estuaire et l'épandre avec des bulldozers pour reconstituer la plage qui était à l'origine du projet d'aménagement.

A la Deuxième Conférence du Pacifique Sud sur les parcs nationaux et les réserves, organisée en 1979, le Ministre d'Etat aux affaires sociales de Fidji, M. Ishwari Bajpai, a insisté sur les effets, dans son pays, de la construction de complexes hôteliers et d'installations annexes. La destruction des coraux par les sédiments provenant des sites de construction de Pacific Harbour, l'aménagement d'îles artificielles, les estacades, et l'utilisation d'explosifs pour le creusement de chenaux ou l'ouverture de passes dans les récifs, provoquent "une modification fondamentale de l'équilibre entre la mer et la terre qui rend le littoral plus vulnérable à l'érosion en cas de raz de marée et de tempêtes".

La création dans les zones littorales de parcs et de réserves appropriés constitue un moyen logique et efficace de protéger les richesses naturelles et de les mettre à la disposition de tous tout en mettant les constructions et autres installations onéreuses à l'abri d'éventuels dégâts.

Le Royaume de Tonga reconnaît la nécessité de protéger ses côtes. Les publications tonganes sur les parcs nationaux et les réserves, le plus souvent marines, indiquent que les zones protégées devront être suffisamment vastes pour mettre l'écosystème à l'abri des activités destructrices menées dans les environs.

Un intérêt croissant se manifeste pour le tourisme "naturel", celui qui consiste à visiter des zones naturelles plutôt que des villes, et à observer la nature. Des groupes de "conservationnistes" tels que le Sierra Club américain organisent de nombreux voyages où les villes ne constituent que le lieu de départ ou d'arrivée, les touristes passant le plus clair de leur temps dans les parcs nationaux. Des organisations telles que la Linblad, dont le siège est aux Etats-Unis, offrent à ses clients des voyages dans des endroits où les effets néfastes de l'intervention humaine sont réduits à un minimum. Elles proposent notamment des voyages dans des îles océaniques à l'égard des grands circuits touristiques, dans les îles subantarctiques et dans l'Antarctique proprement dit.

Les grands voyageurs, devenant de plus en plus sélectifs, souhaiteront de plus en plus visiter des lieux vierges qu'il faudra maintenir dans leur état original. Les parcs et les réserves répondent au souci d'assurer un contrôle satisfaisant. Ainsi, la Linblad, doit, comme tout un chacun, obtenir une autorisation d'atterrissage du Gouvernement néo-zélandais pour avoir accès à des îles comme celles d'Auckland et de Campbell qui jouent un rôle important comme réserves naturelles. Les atterrissages sont soumis à des conditions et à un contrôle stricts, et le Gouvernement Equatorien a adopté la même attitude en ce qui concerne le parc national des Galapagos où des visites guidées permettent d'assurer la protection de la nature tout en créant des emplois.

Parmi les compagnies de voyages s'intéressant particulièrement à ce genre de tourisme, figure l'organisation Tiger Tops qui gère un refuge et un village de toile dans le Parc national royal de Chitwan, dans les basses terres du Népal. La formule est un modèle du genre, la société employant ses propres naturalistes et guides, et faisant vivre aux visiteurs une expérience inoubliable (déplacements par véhicules à quatre roues motrices, à dos d'éléphant, en radeaux et à pied). Un directeur de cette société a déclaré que la Tiger Tops a confiance en l'avenir parce que le statut de parc national protège à jamais les richesses sur lesquelles reposent ses activités.

PLACE DES PARCS ET RESERVES DANS L'ENVIRONNEMENT

Toutes les raisons invoquées - aussi bien d'ordre écologique, qu'économique et affectif - font ressortir la nécessité de repérer de grandes zones naturelles et de les protéger. La méthode la plus courante pour réaliser cet objectif consiste à créer des parcs et des réserves. Mais il est évident qu'il y a un prix à payer. Il faudra peut-être renoncer à un profit immédiat en vue d'un bénéfice aléatoire, lointain et peu tangible. Il est impossible, par exemple, d'évaluer en termes financiers les avantages respectifs de l'exploitation ou de la préservation d'une forêt qui s'avère abriter des espèces d'oiseaux rares. Ces décisions ne peuvent revenir qu'aux gouvernements des pays concernés; toutefois, si l'on décide de renoncer à un gain économique immédiat et si ce sacrifice est d'un prix déraisonnablement élevé pour la nation concernée, il est bien évident qu'il faut alors faire appel à la solidarité régionale ou internationale pour compenser d'une manière ou d'une autre le sacrifice consenti dans l'immédiat par les populations. D'autre part, renoncer à mettre une ressource en valeur peut fort bien amener des gains économiques à long terme, soit indirectement (en maintenant d'autres processus écologiques par la protection des ressources marines, par exemple, assurant ainsi le rendement continu d'une pêcherie) soit directement en "revendant" ces ressources aux touristes; le directeur d'un parc national américain a déclaré, parlant d'un peuplement de séquoias dans un parc national que "les dollars que rapportent ces arbres sont ceux des touristes".

Les parcs et les réserves ne sont pas un luxe superflu, mais bien un élément vital de l'environnement. N'est-il pas significatif, que dans l'une des parties du monde où l'on crée de nouvelles terres, les Pays-Bas, une proportion croissante des polders pris sur la mer est consacrée à tenter de recréer un milieu naturel en y implantant des zones forestières et des habitats pour la faune et la flore sauvages ? Il vaudrait mieux, pour les pays où les options sont encore ouvertes, délimiter dès maintenant des zones protégées et en réglementer l'accès avant qu'elles soient menacées, afin de les sauvegarder pour demain.

Le terme d' "écodéveloppement" a gagné une certaine popularité ces dernières années. Il se réfère au développement économique envisagé dans une perspective écologique, c'est-à-dire en tenant compte et en tirant parti des écosystèmes naturels. Les parcs et les réserves doivent être considérés comme un des éléments de l'écodéveloppement propre à maintenir et à améliorer la qualité de vie de l'homme.

PARCS NATIONAUX ET RESERVES DANS LE MONDE ET DANS LE PACIFIQUE SUD

L'idée de mettre en réserve des zones naturelles suffisamment étendues pour pouvoir subsister en unités de gestion viables remonte à la création du parc national de Yellowstone par une loi de 1872 votée par le Congrès des Etats-Unis. Depuis lors, le système des parcs nationaux s'est largement répandu; il permet de protéger d'importantes zones naturelles du domaine public et d'en faire profiter les visiteurs.

Pour mesurer le terrain gagné par cette idée, il suffit de consulter la liste des parcs nationaux et réserves équivalentes régulièrement publiée par les Nations Unies et dressée par commission de l'UICN pour les parcs nationaux et les zones protégées, en collaboration avec le PNUE et l'UNESCO. La liste 1980 répertorie les parcs nationaux et réserves équivalentes dans 119 pays et territoires.

Le soutien international apporté à la création de parcs et à la mise en place d'une infrastructure essentielle à une gestion efficace a été d'une ampleur considérable. Les institutions des Nations Unies s'occupant de la conservation de la nature (PNUE, UNESCO, et FAO) ont toutes apporté leur contribution. Les soutiens financiers d'ordre privé accordés au titre de la conservation ont été canalisés principalement par le Fonds mondial pour la nature tandis que l'UICN jouait un rôle important en servant de trait d'union entre les intérêts gouvernementaux et non gouvernementaux en matière de conservation. L'aide bilatérale et la coopération internationale ont également été très importantes.

Mais, dans cet effort international de conservation, il semblerait que le Pacifique ait été quelque peu négligé. Les animaux sauvages les plus spectaculaires - tigres, éléphants ou rhinocéros - se sont taillés la part du lion pour ce qui est de l'intérêt et des fonds, rivalisant en ceci avec l'adorable petit panda. Sans doute l'image d'un paradis intacte que l'on se fait du Pacifique Sud a-t-elle fait passer cette région à l'arrière plan des priorités à accorder dans le domaine de la conservation, alors qu'en fait le Pacifique, avec ses écosystèmes petits et fragiles, est particulièrement vulnérable aux retombées du développement et aux déprédations des espèces introduites.

Sans vouloir minimiser la contribution apportée par les institutions internationales dans le Pacifique Sud, par la Commission du Pacifique Sud ou par l'aide bilatérale et la coopération technique ainsi que par l'UICN et le WWF, nous pensons toutefois que l'heure est venue où la communauté mondiale s'occupant de la conservation doit s'ouvrir aux besoins particuliers du Pacifique Sud tels qu'ils sont exposés par les organisations régionales et par les nations du Pacifique Sud elles-mêmes.

Ces dernières reconnaissent l'utilité des parcs et des réserves. Cette prise de conscience ressort manifestement des initiatives déjà prises, comme le montre bien cet extrait tiré d'un document présentant la finalité des parcs nationaux et des réserves au Royaume de Tonga :

"Conservation

Il a été prouvé que si la pêche et le ramassage des coquillages sont interdits dans certaines zones, les zones situées hors de ces réserves produiront coquillages et poissons en plus grande quantité. Si on laisse les poissons, coquillages et autres organismes marins atteindre leur taille adulte, ils se reproduiront et leur progéniture repeuplera les zones avoisinantes.

"Loisirs et plaisance

Ces zones ont été choisies parce qu'elles se prêtent aux pique-niques et aux activités de détente aussi bien pour les visiteurs que pour les gens du pays. Elles sont toutes parfaitement adaptées à la plongée avec masque et tuba; en quelques minutes, le plongeur voit défiler sous ses yeux une variété incroyable de poissons de récif aux couleurs chatoyantes, de coquillages, de coraux et autres organismes marins.

"Education

Les parcs et les réserves permettent aux écoliers et étudiants du pays d'effectuer des études sur le terrain, qui complètent leur bagage scientifique.

"Recherche scientifique

Les réserves constituent des zones privilégiées où les scientifiques peuvent étudier la biologie marine. Le service des pêches de Tonga a déjà marqué quelques bécotiers dans ces réserves pour mesurer leur croissance."

Ce n'est pas l'objet de cette étude thématique de répertorier les initiatives prises dans le Pacifique Sud; cela a déjà été entrepris d'une façon approfondie par Arthur L. Dahl, écologiste-conseil régional à la Commission du Pacifique Sud, dans le Document technique n° 179 intitulé "Etude des écosystèmes régionaux de la zone du Pacifique Sud" élaborée conjointement par la CPS et l'UICN. Ce document recense également les initiatives internationales qui ont été prises, notamment lors des conférences du Pacifique Sud sur les parcs nationaux et les réserves tenues à Wellington en 1975 et à Sydney en 1979, des colloques régionaux sur la conservation de la nature à Nouméa en 1971 et Apia en 1976 et de la Conférence plénipotentiaire qui a abouti à la conclusion d'une Convention sur la Conservation de la nature dans le Pacifique Sud, actuellement en attente d'être ratifiée.

CONVENTION SUR LA CONSERVATION DE LA NATURE DANS LE PACIFIQUE SUD

Cette Convention découle des principes établis dans la déclaration adoptée par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement à Stockholm, en juin 1972. Elle reconnaît l'importance des ressources naturelles du Pacifique Sud "d'un point de vue alimentaire, scientifique, éducatif, culturel et esthétique", ainsi que "la place très importante, dans le Pacifique Sud, des coutumes indigènes et des pratiques culturelles traditionnelles; la nécessité de prendre en considération tous ces éléments", invite instamment "à prendre des mesures pour la conservation, l'utilisation et le développement de ces ressources par une planification et une gestion soignées pour le bien des générations actuelles et à venir".

La Convention considère que le rôle des parcs nationaux et des réserves est important, dans la mesure où chaque partie contractante encourage la création de zones protégées qui, de pair avec celles qui existent déjà, permettront de sauvegarder des échantillons représentatifs des écosystèmes naturels (avec une attention toute particulière aux espèces menacées), ainsi que les paysages les plus beaux, les formations géologiques remarquables, les régions et objets d'intérêt esthétique ou possédant une valeur historique, culturelle ou scientifique".

LA CONSERVATION DANS LE PACIFIQUE SUD

La région du Pacifique Sud est peut-être celle qui offre la plus grande diversité de besoins et de problèmes en matière de conservation de la nature et de création de parcs et de réserves. L'exiguïté des terres, les faibles densités de population humaine par rapport à l'immensité du Pacifique Sud ainsi que la vulnérabilité des écosystèmes insulaires, engendrent leur propre cortège de besoins et de problèmes.

Même là où il y a une plus grande masse terrestre, les terres appartenant à l'état sont d'une superficie limitée - or, ce sont elles qui constituent en général le lieu d'implantation des parcs nationaux et des réserves. Il faut également prendre en compte un certain manque de connaissances des besoins et priorités en matière de protection et le fait qu'il est beaucoup plus facile de se tenir au courant des résultats des dernières recherches scientifiques à Paris, Londres, Canberra et Wellington, que dans les pays du Pacifique Sud.

Mais la situation est susceptible d'une amélioration considérable et les perspectives d'avenir sont encourageantes.

UNE TRADITION DE CONSERVATION DANS LE PACIFIQUE SUD

L'aspect positif le plus évident est que, bien avant que l'on ne parle de la nécessité de sauvegarder la nature, la région du Pacifique Sud possédait déjà ses propres règles en la matière. Lors de la première Conférence du Pacifique Sud sur les parcs nationaux et les réserves, en 1975, M. Young Vivian, alors Ministre de l'agriculture de Niue, déclarait dans un exposé sur ce sujet que cette tradition s'exprimait "sous bien des formes différentes, inextricablement mêlées aux pratiques socio-religieuses des populations du Pacifique Sud, traduisant ainsi un besoin et des valeurs culturelles profondément enracinés". Il a souligné combien la pratique du Tapu servait la conservation de la nature. "Si une zone forestière comme Huvalu à Niue est déclarée tapu, elle devient le lieu de refuge de la faune et source de régénération et de propagation de la flore dans d'autres parties de l'île qui ont peut-être été abîmées par l'homme, les animaux nuisibles ou des phénomènes naturels comme les cyclones ou les raz-de-marée".

Compte tenu de ces traditions et de la dépendance historique des sociétés océaniques vis-à-vis des ressources naturelles dont elles doivent tirer un rendement continu, il semble que la perpétuation de ces coutumes et pratiques ancestrales dans l'éducation et la législation concernant la conservation suit l'évolution naturelle des sociétés traditionnelles vers la vie moderne.

PROPRIETE FONCIERE COUTUMIERE

En second lieu, le régime coutumier de propriété foncière - généralement perçu comme un problème - peut amener à adopter des mesures de protection de la nature qui aillent dans le sens de sa conservation tout en respectant les aspirations de ceux qui ont hérité d'un attachement très fort à leurs terres. Lors de la Seconde Conférence du Pacifique Sud sur les parcs nationaux et les réserves en 1979, M. Pato Kakarya, Ministre de l'environnement et de la conservation de Papouasie-Nouvelle-Guinée, a expliqué que le système de parcs nationaux de son pays ne nécessitait pas l'achat direct des terres appartenant à des propriétaires coutumiers. Il a indiqué que le Comité de gestion

des parcs nationaux disposait d'autres moyens, des baux spéciaux par exemple, qui laissent aux propriétaires coutumiers le temps de comprendre et de discuter l'application du concept de parc national à leurs terres et permettent au Comité de gestion de montrer aux propriétaires terriens l'intérêt des zones de conservation, en particulier lorsque " ces populations rurales sont partie intégrante de leur environnement et peuvent voir autour d'elles les conséquences d'autres opérations d'utilisation des terres". Il poursuit : "les avantages que l'on peut attendre du système de terres à bail par rapport à l'achat direct sont d'une part que les propriétaires coutumiers conservent la propriété de leurs terres et d'autre part que le paiement du prix de la location s'échelonne sur toute la durée du bail et ne s'effectue donc pas en une seule fois, ce dont les générations futures n'auraient certainement pas bénéficié". Le gouvernement à son tour doit s'engager à n'utiliser la terre que pour y créer des parcs nationaux ou des réserves, et il étudie avec bienveillance les possibilités, pour les propriétaires coutumiers, de maintenir les pratiques traditionnelles qui ne sont pas incompatibles avec la finalité des parcs nationaux et des réserves.

Cette approche diffère certainement de la conception habituelle selon laquelle le gouvernement est le seul propriétaire des terres classées parcs nationaux, mais un certain nombre d'arguments plaident en faveur de l'évolution de la conception des parcs nationaux et réserves pour tenir compte des conditions particulières à chaque région. L'Angleterre, par exemple, ne possède pas de parcs nationaux, au sens habituel du terme, mais elle assure une bonne conservation en contrôlant l'utilisation des terres privées dans les zones constituant un cadre naturel exceptionnellement beau ou d'un grand intérêt scientifique. Sa conception des parcs nationaux et réserves naturelles est tout à fait originale.

Les gens ont trop souvent tendance à attendre des autres qu'ils se comportent comme eux-mêmes, alors que leurs conditions et leurs besoins sont différents. Ceci s'applique particulièrement aux pratiques traditionnelles rapportées par le Ministre de Papouasie-Nouvelle-Guinée. A ce propos, M. Kakarya cite M. Ray Dasman, ancien écologiste principal de l'UICN, qui écrivait :

"il est rare de trouver quelqu'un qui remette en question le concept de parc national; par contre, beaucoup critiquent la manière avec laquelle ce concept est appliqué, trop souvent au détriment des cultures traditionnelles et presque toujours sans tenir suffisamment compte des règles et pratiques touchant les terres situées hors du parc".

POSSIBILITES OFFERTES

On peut espérer relever le pari sur l'avenir posé par la conservation de la nature dans le Pacifique Sud pour une troisième raison. En effet, il y a encore des îles désertes quasi-intactes et des écosystèmes marins qui peuvent faire l'objet de mesures de protection visant à sauvegarder les espèces représentatives des systèmes naturels. Il faut prendre ces mesures à temps avant que les zones en question ne soient menacées par la poussée du développement.

EDUCATION

Enfin, il faut souligner la nécessité d'éduquer les populations locales et l'opinion mondiale sur les problèmes et les possibilités de conservation de la nature dans le Pacifique Sud. Chez les populations locales, il faut établir un rapport entre les besoins de conservation et les pratiques traditionnelles et resensibiliser les esprits à l'interdépendance de l'homme et de la nature. Au plan mondial, il faut que le Pacifique Sud prenne l'initiative de demander leur aide aux organisations compétentes pour recueillir des données de recherche, effectuer les recherches nécessaires pour les lacunes dans les connaissances, et surtout pour la création pratique et la bonne gestion des périmètres protégés. L'accueil réservé par la communauté internationale à des tâches apparemment aussi utopiques que la sauvegarde du tigre en Inde montre que, lorsque l'on connaît les besoins et les zones où il faut agir, les moyens mis en oeuvre ne se font pas attendre. Mais l'initiative doit en revenir aux nations du Pacifique Sud elles-mêmes; elle ne doit pas s'imposer de l'extérieur pour la bonne raison que les solutions adoptées dans d'autres parties du monde ne s'appliquent pas forcément au Pacifique Sud.

UNE FORMULE OCEANIENNE

Dans bien des domaines de la vie courante, on peut trouver une solution propre au Pacifique Sud. Il s'agit de relever le défi de la conservation de la nature en trouvant une formule typiquement océanienne et en canalisant les ressources disponibles pour l'appliquer dans l'intérêt des nations et des populations du Pacifique Sud.
